

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010

Le onze janvier deux mil dix, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation : 5 janvier 2010

Présents : Mmes BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN RONDELET SCOLARI
MM. BERENGER BOIZARD, MIRALLES, PERRET PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

Secrétaire de séance : Monsieur PERRIN Armand

Monsieur le Maire souhaite ne bonne année aux membres du conseil municipal et à leurs familles.

01/2010

SECURISATION DE LA RUE DU TRAM APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'Avant Projet Définitif de la sécurisation de la rue du tram.

Après études, la société Sinequanon' a proposé dans son Avant Projet Définitif un détail quantitatif estimatif pour un montant de 574 158,40 € HT soit 686 693,45 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver l'avant projet définitif de cet aménagement.

Le Conseil municipal, après examen des documents composant l'APD et après avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'Avant Projet Définitif de la sécurisation de la rue du tram pour un montant total de 574 158,40 € HT soit 686 693,45 € TTC et demande à la société 'Sinequanon', Maître d'œuvre, de poursuivre sa mission.

02/2010

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOCAUX COMMERCIAUX Lot n°1 menuiseries extérieures en aluminium. AVENANT N°1
--

Monsieur le Maire fait état de la réunion préparatoire de chantier au cours de laquelle certaines modifications ont été envisagées.

En effet, aucun vitrage isolant sécurité n'était prévu au marché alors que les assurances l'exigent.

Le montant initial du marché pour ce lot est de 15 857 € HT soit 18 964,97 € TTC.

Le remplacement du vitrage isolant classique prévu initialement par un vitrage isolant sécurité entraînerait un surcoût de 26,10 % soit 4 950,36 € TTC, ce qui porte le montant du marché pour le lot n°1 à 23 915, 33€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 4 950,36 € TTC pour le lot n°1 menuiseries extérieures aluminium.

03/2010

TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2009-2010

Monsieur Maire, présente au Conseil municipal les tarifs pour les spectacles de la saison culturelle pour l'année 2009 –2010 :

TICKET SIMPLE SPECTACLE (ni repris, ni échangé)	Plein tarif	Tarif réduit <26 ans, chômeurs > 65 ans	Tarif enfant <12 ans
Inauguration : (exposition) 15 septembre 2009	gratuit	gratuit	gratuit
Des après-guerres (vidéo musique) 20 novembre 2009	8€	6€	5€
Made in China (musique) 15 janvier 2010	8€	6€	5€
Le cri (théâtre) 12 mars 2010	10€	7.5€	6€
Famille Fanelli (cirque) 30 avril 2010	8€	6€	5€
De l'air (concert) 4 juin 2010	10€	7.5€	6€

ABONNEMENTS SPECTACLES (ni repris, ni échangé)	Appliqués à chaque tarif
Ticket chic (3 spectacles au choix)	10 % de remise
Ticket choc (4 spectacles au choix)	15 % de remise
Ticket class (5 spectacles)	20 % de remise
CINEMA PLEIN AIR parc de la mairie ou foyer en cas de pluie	Avec les Cinémas Associés de Vizille
Juillet 10 vers 21h45	Gratuit
Août 2010, vers 21h15	Gratuit

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les tarifs proposés par Monsieur le Maire.

4/2010

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
CREATION E DEUX POSTES D'ATSEM 1^{ère} CLASSE**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu d uquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Monsieur le Maire, explique que deux employées à l'école maternelle ont réussi le concours d'Aide Spécialisée des Ecoles maternelles 1^{ère} classe. Il est nécessaire de créer 2 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet annualisé à 26,66 h pour l'un et 21,17 h pour l'autre.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire

5/2010

**TAUX APPLICABLE AU CALCUL DE L'INDEMNITE DE CONSEIL
DU RECEVEUR PRINCIPAL**

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, fait part au Conseil Municipal, qu'il convient de fixer le taux pour l'indemnité de conseil du Trésorier Principal. Il rappelle que le taux actuel est de 100 %.

Il propose de maintenir le taux de 100% étant donné les bonnes relations que la commune entretient avec Monsieur le Trésorier Principal de Voiron et de conserver ce taux pour la durée du mandat

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par 14 voix, refuse, compte tenu de la conjoncture actuelle, d'attribuer une indemnité au Receveur municipal.

6/2010

SIGNATURE CONVENTION PARTICIPATION AUX FRAIS DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal, que la commune de Voiron est autorisée à solliciter une participation financière aux frais de fonctionnement du centre Médico-scolaire auprès des communes rattachées pour le suivi médical scolaire de leurs enfants. Pour cela une convention définissant cette participation doit être signée entre les deux communes.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la convention avec la Mairie de Voiron pour la participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire.

7/2010

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Monsieur le Maire, explique que compte tenu du travail à effectuer dans les services administratifs, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur à temps complet.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire

08/2010

**SECURISATION DE LA RUE DU TRAM
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT - DGE PROGRAMMATION 2010**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans les catégories d'opérations éligibles à la dotation globale d'équipement pour l'année 2010, la sécurité a été retenue.

En effet la note de la préfecture désigne "les travaux exceptionnels concernant la voirie communale et rurale, y compris les plates-formes de retournement et les aménagements paysagers urbains ainsi que la voirie départementale en agglomération avec maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale".

Les travaux de sécurisation de la rue du Tram entrent dans ce cadre puisque les objectifs de cet aménagement étaient les suivants :

- Permettre la circulation en sens unique sur la rue du Tram en garantissant la sécurité de tous les usagers,
- Prêter une attention particulière aux déplacements par des modes doux (piétons, cycles ...),
- Sécuriser les carrefours existants,

- Mettre en valeur la traverse de l'agglomération,
- Prendre en compte les aménagements futurs envisagés.

Le coût de cet aménagement s'élève à 574 158,40 € HT soit 686 693,45 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la dotation globale d'équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter les services de l'état afin d'obtenir une subvention pour le financement de ces travaux de sécurisation de la rue du Tram.

Monsieur le Maire rappelle aux élus le repas des aînés qui se déroulera le 24 janvier

Madame Marrant remercie les employés du technique qui ont fait un énorme travail pour déneiger la commune, l'ensemble du conseil se joint à ces remerciements.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21 H 45

Affiché le 18 janvier 2010